

# **PROJET DE L'APPARTEMENT**

février 2016

## **I. Présentation de l'appartement**

### 1) Objectifs

### 2) Moyens

- Pédagogiques
- Educatifs
- Thérapeutiques et médical
- Humains (référence)
- Relation à la famille

### 3) Le protocole d'accueil et de départ

- L'accueil à l'appartement
- Le départ de l'appartement

## **II. Le règlement de fonctionnement**

## **I. Présentation de l'appartement**

L'appartement des Adolescents dépend de la Maison d'Enfants Clair Logis. A ce titre, il s'inscrit dans la continuité de ses valeurs éducatives, de ses missions et de son projet d'établissement.

*A l'origine du projet...*

Le projet de l'appartement est issu d'une réflexion entre la direction et les éducateurs de la maison d'enfants, sur la prise en charge des enfants grandissant et la question du maintien des fratries ensemble dès lors que l'aîné atteignait la limite d'âge de Clair Logis, 12 ans.

En effet, la maison d'enfants accueille des fratries et il apparaissait nécessaire, lorsqu'un des membres de la fratrie atteignait la limite d'âge autorisée à Clair Logis, d'organiser un accueil pour les plus grands, afin d'éviter les conséquences lourdes de la séparation. Cet accueil a donc été imaginé pour des jeunes de 13 à 18 ans, dans un appartement du quartier à proximité de la maison d'enfants, afin de maintenir les liens familiaux et sociaux (réseau d'amis, même établissement scolaire, continuité des prises en charge thérapeutiques, etc...)

Aussi, un projet a été déposé en CROSMS<sup>1</sup> en 2010, afin d'obtenir une extension de l'agrément qui jusqu'alors, ne permettait l'accueil d'enfants que jusqu'à 12 ans.

Cette proposition de créer un service d'accueil pour adolescents répondait également à un des axes du schéma départemental 2010-2014 qui donnait la priorité à l'autonomie des mineurs et affirmait la nécessité d'ouvrir des places pour l'accueil des 13-18 ans.

L'appartement a ainsi ouvert ses portes en 2010 pour 6 garçons et filles de 13 à 18 ans, accompagnés par 4 éducateurs.

L'objectif de l'appartement est d'accueillir les adolescents dans un lieu distinct, qui leur permette de préparer un avenir scolaire, professionnel et social. De plus, le projet est pensé pour préparer au mieux l'autonomie des adolescents que le cadre "cocoonnant" de Clair Logis ne proposait pas suffisamment (maîtresses de maison sur chaque groupe de vie, cuisine réalisée par un prestataire, etc.)

En cela, le nouveau dispositif propose aux jeunes un environnement adapté à leur âge et leur maturité, un lieu sécurisant, dans la continuité de l'accueil et de l'accompagnement proposé à Clair Logis tout en développant des outils permettant aux jeunes d'expérimenter une vie plus autonome.

---

<sup>1</sup> Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale

En effet, l'accueil proposé dans l'appartement vise l'autonomie des jeunes et souhaite recréer une situation au plus proche de la réalité afin que les adolescents puissent se confronter aux aléas du quotidien de la vie d'adultes : courses, ménage, cuisine, linge, gestion du budget...

L'appartement dispose d'un agrément de 6 places. Quand le projet des jeunes s'y prête, l'accueil des fratries est privilégié.

Il est important de préciser que cet appartement accueille exclusivement des adolescents pris en charge préalablement à Clair Logis. En effet, il s'agit bien d'une continuité de la prise en charge réalisée en amont, avec un accent mis sur l'autonomie.

### Des objectifs

- **Le maintien des fratries et le prolongement de la prise en charge**

Le but de ce projet d'appartement est de préserver l'unité des fratries et d'éviter une rupture supplémentaire en changeant de structure au-delà des 12 ans de l'enfant.

- **Acquérir une autonomie**

Les jeunes sont accompagnés au quotidien afin d'apprendre à vivre seuls dès leur 18 ans. Les éducateurs les aident à élaborer et à s'approprier un éventuel contrat jeune majeur. Pour certains, il est nécessaire de les aider à accepter le fait qu'ils ne pourront pas rentrer chez eux. Il s'agit d'arriver à dégager des priorités entre ce qu'ils veulent, ce qu'ils espèrent et ce qui est possible concernant leur avenir post-appartement. Le travail éducatif consiste à les aider à se responsabiliser et à anticiper leurs besoins.

### Des moyens

- **Pédagogique**

Un important travail est mené auprès de chaque jeune pour l'aider à trouver son orientation scolaire et professionnelle. L'objectif est de lui garantir une sécurité financière et professionnelle à sa majorité en vue de l'obtention d'un contrat jeune majeur. Les jeunes sont ainsi encouragés à choisir les études qui correspondent le mieux à leur personnalité et à leurs attentes.

Pour ce faire, les éducateurs s'appuient sur les conseillers d'orientation, les CIO, les Salons de l'étudiant, etc.

- **Educatif**

**Développer l'autonomie pratique** : Faire avec les éducateurs pour qu'ils apprennent à faire eux-mêmes et par eux-mêmes. Cela passe par diverses tâches :

- la cuisine : chaque soir, le repas est réalisé par un jeune, aidé d'un éducateur,
- les lessives : chaque jeune est responsable de son linge - il doit apprendre à anticiper et à utiliser la machine à laver,
- le ménage de l'appartement : selon un roulement établi
- les courses, en lien avec les menus élaborés
- la gestion de leur emploi du temps
- la prise de rendez vous

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes de comprendre et d'anticiper les besoins. Ils apprennent dans le même temps, la notion de l'argent en leur permettant de gérer un budget.

**Vivre en collectivité** : Les jeunes vivent en collectivité. En cela, les éducateurs les sensibilisent à la nécessité de s'organiser (ne pas faire ses machines à laver le soir à la dernière minute, anticiper les douches, les lessives, les courses pour réaliser le menu du soir afin de ne pas pénaliser le groupe...)

Les jeunes doivent apprendre à organiser leur quotidien afin de se l'approprier.

**Inscrire les jeunes dans une vie de quartier**. L'appartement est dans un immeuble en copropriété avec de nombreux commerces alentours, ce qui permet aux jeunes de s'inscrire dans la vie de leur quartier (achats, loisirs, scolarité).

**Les séjours** : des séjours sont organisés par les éducateurs une à deux fois par an avec l'ensemble du groupe, ou en intergroupe. Ils permettent aux jeunes de sortir de Paris, de vivre la collectivité différemment, et de prendre de la distance avec leur environnement familial.

- **Thérapeutique et médical**

Selon le projet de chaque jeune, un suivi psychologique est proposé. Les jeunes sont libres de s'en saisir ou non.

Les jeunes sont accompagnés à se responsabiliser dans leurs suivis médicaux. Ils apprennent au fur et à mesure à prendre leur rendez-vous, à se déplacer et à être en capacité d'anticiper la prise de rendez-vous ou son annulation. A ce titre, Ils sont possesseurs et responsables de leur carte vitale.

A leur arrivée à l'appartement, les jeunes sont toujours suivis par le médecin généraliste de l'institution ; cependant ils peuvent décider de changer de médecin s'ils le souhaitent.

### 1) Le travail avec les familles

Un axe fort du projet d'établissement de Clair Logis est le travail avec les familles, le respect de leur place et de leurs droits.

Aussi, les éducateurs de l'appartement favorisent et soutiennent le maintien du lien parents-enfant.

Les parents sont régulièrement informés et sollicités sur ce qui concerne la vie de leur enfant par le biais d'appels téléphoniques, de visites à domicile et d'entretiens.

Par ailleurs, les éducateurs échangent régulièrement avec les jeunes pour leur permettre de comprendre leur situation familiale. Ils sont parfois amenés à médier la relation entre le jeune et ses parents, souvent pour désamorcer un conflit, gérer une situation de crise, une incompréhension...

Les éducateurs accompagnent les jeunes et les familles sans leur rendez-vous à l'Aide Sociale à l'Enfance ou aux audiences du Tribunal pour enfants.

### 2) La personnalisation de l'accompagnement

La personnalisation de l'accompagnement est un axe fort du travail éducatif réalisé à Clair Logis. Cela passe par une évaluation des besoins de chaque jeune et l'élaboration d'un projet personnalisé souple et évolutif, révisé régulièrement et élaboré en concertation avec l'enfant et sa famille de chaque jeune.

### 3) Le protocole d'accueil et de départ : deux temps forts

- L'accueil à l'appartement

Une procédure d'admission est mise en place lorsqu'une place se libère à l'appartement :

- une commission d'admission se réunit avec les 4 autres groupes de l'institution afin de réfléchir aux jeunes qui seraient susceptibles d'entrer à l'appartement en fonction de leur âge et de leur projet

- un entretien entre le jeune susceptible de rentrer à l'appartement et le chef de service afin d'évoquer cette possibilité, de présenter le projet de l'appartement. L'avis du jeune est alors recueilli.
  - un entretien entre le chef de service et les parents du jeune afin de leur présenter le projet. Leur avis est recueilli et pris en compte.
  - La décision finale est prise par les cadres
  - une synthèse est organisée entre les deux équipes (groupe Ados/ Groupe d'origine) afin de partager les informations et de préparer au mieux l'accueil du jeune
  - un entretien a lieu avec le jeune, le(s) parent(s), l'ancien et le nouvel éducateur référent des Ados.
  - une visite de l'appartement est organisée
  - un second entretien est prévu un mois après l'arrivée du jeune pour définir des objectifs d'accompagnement et commencer l'élaboration du projet personnalisé.
- Le départ de l'appartement

Les jeunes peuvent quitter l'appartement pour plusieurs raisons :

- la majorité (contrat jeune majeur/ retour au domicile)
- à la demande des parents dans le cadre d'un accueil administratif
- un non respect par le jeune du règlement
- une incompatibilité de projet.

Lorsqu'il s'agit d'un départ dû à sa majorité, les objectifs sont :

- l'inscription du jeune dans un projet scolaire ou professionnel
- l'acquisition d'outils nécessaires à une vie autonome
- l'obtention d'un contrat jeune majeur si besoin.

Quelle qu'en soit la raison, il est nécessaire de marquer officiellement le départ du jeune.

Lors d'un dernier rendez vous (jeune, parents, éducateur référent et chef de service), le parcours du jeune ainsi que ses avancées sont retracés pour l'aider à dégager les points qu'il devra continuer à travailler (objectifs, projet...).

#### 4) Des moyens humains

L'appartement est composé d'une équipe de 4 éducateurs + une éducatrice en contrat d'apprentissage ; une maitresse de maison ; un agent d'entretien ; une comptable ; une secrétaire et les cadres. Chaque éducateur est référent d'un ou plusieurs jeunes.

## **Le règlement de fonctionnement**

### **Le quotidien :**

- Chacun doit veiller aux tâches qu'il a à faire chaque jour et chaque semaine (inscrites dans le salon) : service, ménage et courses. Le ménage : Une fois par semaine un jeune devra nettoyer les parties communes (salle de bain, toilettes et cuisine !)  
Les courses : un responsable par semaine doit ramasser les menus des autres pour faire les courses sur internet ou en magasin (avec un éducateur).
- Il est de la responsabilité des éducateurs de veiller à la prise des températures (plats, frigo, congélateur), aliments témoins, et y mettre des étiquettes.
- Chacun est responsable de son linge (vêtements, draps, serviettes). Veiller à le faire régulièrement et ne pas gêner les autres : ni les jeunes, ni les voisins ! Les cycles doivent être terminés pour 22 heures. A chaque départ en vacances chacun lave ses draps, et plus s'ils le souhaitent !
- Les loisirs : les consoles, télé, ordinateur sont accessibles seulement lorsque les devoirs, les services sont faits.
- Le soir, chacun est dans sa chambre à 21h30 et à 22h les jeunes restituent le portable et autres objets électroniques.
- Les jeunes doivent pouvoir se réveiller seuls et veiller au temps dont ils ont besoin le matin sans gêner les autres jeunes (bruit, lumière et occupation de la salle de bain).
- Les jeunes ne doivent pas répondre au téléphone du salon, pour autant ils peuvent indiquer aux éducateurs qu'il sonne.
- A chaque achat, les jeunes doivent rendre le ticket de caisse et la monnaie (hors dépense de leur argent de poche).
- Les jeunes doivent gérer leurs courses de fournitures scolaires et ne pas attendre après les éducateurs!
- Les sorties extérieures : si les jeunes ont des souhaits, ils peuvent faire des propositions.

### **Le retour des week-ends :**

- L'appartement est ouvert à partir de 17h, les jeunes s'y rendent directement.
- Arriver dernier délai pour le repas (19h), si ce n'est pas le cas, prévenir et, au maximum être revenu à l'appartement à 21 heures.



**Les devoirs :**

- Après le goûter, présenter son agenda et son carnet de liaison chaque soir pour les collégiens. Ils doivent montrer leurs devoirs aux éducateurs qui sont là pour s'assurer que le travail soit fait.
- Il faut prévenir les éducateurs avant le dîner des absences éventuelles des professeurs.
- En semaine : planifier ce que l'on a à faire, s'avancer au maximum afin de ne pas tout concentrer sur un même jour.
- Faire les devoirs le weekend. Les éducateurs n'aident pas pour les devoirs le dimanche soir.

**L'emploi du temps des éducateurs :**

- Est affiché clairement à l'entrée. Cela permet à chaque jeune de pouvoir s'organiser dans ses demandes futures en fonction des jours et des éducateurs présents.

**La gestion de l'heure :**

- Respect des horaires.
- Autonomie de son emploi du temps (veiller à ses rendez-vous médicaux, orthophonistes etc.)
- Autonomie au réveil. Chacun gère son réveil même si les éducateurs sont présents.

**Les objets de valeur :**

- Ne pas les laisser dans les lieux collectifs ! Chacun est responsable de ses affaires.
- Dégradation et vol de matériel : pas de réparation financière s'il s'agit d'un accident.
- L'argent de poche et les objets de valeurs peuvent être mis dans le coffre.

**L'invitation des copains à l'appartement ou des jeunes chez leur copain :**

- Les conditions : avoir fait les devoirs, prévenir les éducateurs et avoir eu leur accord.
- Pour les invitations de copains à l'appartement, celles-ci doivent être anticipées auparavant. L'appartement est le lieu de vie des jeunes, veiller à l'intimité de tout le monde en n'imposant pas de visites aux autres.

**L'ordinateur et l'accès à internet :**

- Demander l'autorisation à un éducateur.
- S'il y a plusieurs demandes, on s'organise pour que chacun puisse l'utiliser.
- Pour votre sécurité, l'ordinateur est équipé d'un contrôle parental et les éducateurs veilleront à son bon usage.

**Le respect envers les adultes :**

- Ne pas s'insulter.
- Pas de violences verbales ni physiques.
- Avoir un langage correct.
- Ne pas s'adresser aux éducateurs sans avoir raccroché son téléphone.

**Le respect du matériel collectif :**

- Un accident peut arriver, mais si c'est volontaire la personne paie.
- Si ce n'est pas volontaire, essayer de réparer si cela est possible.

**Respect de l'intimité de chacun :**

- Les éducateurs ne rentrent pas dans les chambres sans avoir frappé à la porte.
- Les jeunes ne rentrent pas dans le salon le soir (lorsque tout le monde est couché), sans avoir frappé également à la porte.
- Personne ne fouille dans les affaires des autres.
- Lorsque les éducateurs sont au téléphone, respecter leur intimité et ne pas écouter aux portes.
- Respect de l'intimité de chacun à l'extérieur, notamment dans les établissements scolaires. On doit respecter l'histoire des autres et ne rien raconter.
- Les chambres sont des espaces personnels et non mixtes, une fille n'a pas à être dans la chambre d'un garçon et inversement.
- Ne pas se déplacer dans l'appartement en pyjama.

**Rester seul à l'appartement :**

- Ne permettre l'entrée à personne d'autre que les éducateurs.
- Restituer les clés le soir même : insérer ici le passage sur les clés ?
- Laisser l'appartement propre.
- Ne pas aller dans les chambres des autres.

*Il est interdit par la loi d'être en possession et ou de consommation de tabacs, alcool ou drogues.*